Aiacciu
AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1er août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :
M. VOGLIMACCI, Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Habani.est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1er août 2016	Délibération N°2016/241

CONTRAT DE VILLE 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

En 2015 les contrats de ville se sont substitués aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Le nouveau dispositif est détaillé dans la loi *de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* du 21 février 2014 qui renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville : la Communauté d'agglomération du pays ajaccien est désormais chargée du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville. **Sur le territoire de la commune, le Maire est chargé de la mise en œuvre du contrat de ville.**
Les circulaires du Premier ministre du 30 juillet 2014, et du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville du 15 octobre 2014 précisent les modalités opérationnelles du nouveau dispositif.

Un contrat de ville du pays ajaccien pour la période 2015-2020 a donc été signé en novembre 2015. Il vise à la mise en œuvre de politiques publiques de solidarité pour rattraper les territoires en difficulté et accompagner les populations qui y résident.
Deux quartiers prioritaires ont été définis par décret, le quartier des Salines et celui des Jardins de l'Empereur.
Il convient de souligner que le quartier des Jardins de l'Empereur a été ajouté à la liste en septembre 2015 à la demande pressante du Député Maire. Un conventionnement ANRU permettrait d'envisager une action globale et structurée sur le quartier. Ainsi, dans le but de se donner les moyens d'améliorer durablement et en profondeur les conditions de vie de ses habitants, une candidature aux nouveaux programmes nationaux de rénovation urbaine a été déposée auprès de l'agence nationale de rénovation urbaine. Une demande de rendez-vous, courant septembre 2016, a d'ailleurs été formulée par le Député-Maire auprès du président de l'ANRU pour soutenir la démarche de la ville d'Ajaccio.

Les autres quartiers qui figuraient dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sont désormais inscrits en veille active mais ne peuvent bénéficier des crédits spécifiques de l'Etat. Ils continuent néanmoins à être soutenus par la ville et la CAPA.

La nouvelle politique de la ville repose sur trois piliers :

- La cohésion sociale avec la réussite éducative
- Le développement économique pour revitaliser les quartiers
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Par ailleurs, les projets proposés doivent prioritairement s'inscrire dans les cinq axes transversaux suivant :

- La citoyenneté,
- La lutte contre toutes les formes de discrimination,
- L'égalité entre les femmes et les hommes,
- La jeunesse,
- Les seniors

Sur la base de ces thématiques, un appel à projets a été lancé en avril 2016 auprès de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels par voie de presse et sur les sites des partenaires.

FINANCEMENT

Les opérations qui seront retenues et inscrites dans le Document de Programmation 2016 du contrat de ville répondent aux objectifs définis.

Le financement global de 852 400 € est assuré comme suit :

Participation de la Ville : 150 000 €

Participation CAPA : 350 000 € inscrit au titre de la politique de la ville.

Participation de l'Etat: 352 400 €.

Ces crédits sont proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville en recettes et en dépenses exercice 2016, section de Fonctionnement, Fonction 524, Chapitre 011, 65 et 74

D'autres concours financiers pourront être sollicités auprès notamment de la Collectivité Territoriale de Corse, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud et tous organismes et institutions susceptibles de participer au financement d'actions inscrites au Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Considérant qu'il convient de maintenir, dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en matière de cohésion sociale et territoriale à travers, notamment, le contrat de ville du pays ajaccien.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'adopter le plan de financement du dispositif dont les crédits nécessaires sont proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2016, section de fonctionnement, en dépenses, fonction 524, chapitres 011 et 65, et en recettes, Fonction 524, Chapitre 74,

D'autoriser le Maire : à signer tous documents (document de programmation, lettres de commande, contrats divers, conventions) afférents à ces opérations, à solliciter les participations financières des différentes instances concernées : Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales et tous organismes et institutions susceptibles de participer au financement d'actions inscrites au Contrat de ville du pays ajaccien.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi du 21 février 2014, portant programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu le contrat de ville du pays ajaccien signé le 5 novembre 2015,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juillet 2016,

Considérant qu'il convient de maintenir, dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en matière de Cohésion Sociale et Territoriale à travers, notamment, le Contrat de Ville du pays ajaccien,

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

le plan de financement de ces opérations tel que prévu dans l'exposé ci-dessus et dont les crédits nécessaires sont proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la commune, budget primitif 2016, section de fonctionnement, en dépenses, fonction 524, chapitres 011 et 65 et en recettes, Fonction 524, Chapitre 74,

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

À signer tous documents (document de programmation 2016, lettres de commande, contrats divers, conventions) afférents à ces opérations,
À solliciter les participations financières des différentes instances concernées : Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales et tous organismes et institutions susceptibles de participer au financement d'actions inscrites au Contrat de ville du pays ajaccien.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO
20000 AJACCIO

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016
Publication : 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation